CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

PROCES-VERBAL

Secrétaire de séance : Nathalie JEAN

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, CARELLO Danièle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : RICARD Isabelle donne pouvoir à CARELLO Danièle, VANDENBOSSCHE Frédéric donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, GROSSO Aurélie donne pouvoir à JEAN Nathalie, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, MILAD Lydie donne pouvoir à BOURGUE Michèle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à MORENO Manuel, DIOP Alix donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Avant de débuter, les élus font une minute de silence en l'honneur des victimes et des héros du débarquement.

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

22/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

Dans le cadre de sa politique de sécurité, la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON souhaite renforcer le dispositif de vidéoprotection des équipements et de la voirie de la commune.
La municipalité souhaite notamment assurer une surveillance accrue sur certains de ses sites sensibles (Groupes scolaires, crèche, salles de sport…).
Les faits recensés sur la commune par la Police municipale et la brigade de Gendarmerie de La Roque d'Anthéron, font état d'une « délinquance de passage », caractérisée essentiellement par des atteintes aux biens.
Parmi les infractions constatées, il est à noter pour exemples :

- Tentatives d'arrachage et de vol du distributeur de billets,
- Cambriolages de propriétés privées,
- Vols et destruction de véhicules, vols à la roulotte,
- Actes d'incivilités récurrents (dégradations des équipements publics, tags d'abris bus, détérioration de l'éclairage public et du mobilier urbain…),
- Intrusions et dégâts dans des bâtiments ou des espaces publics clôturés,
- Rassemblements nocturnes générant des nuisances sonores et de la saleté dans les parcs paysagers ou sur la voirie,
- Consommation de produits illicites et vente de produits stupéfiants…

La plupart des faits délictueux perpétrés produisent un impact négatif sur la population du village et suscitent une exaspération légitime et un large sentiment d'insécurité.

Ils génèrent également des surcoûts importants pour une collectivité modeste comme La Roque d'Anthéron (mobilisation inopportune de services, remplacement de matériel dégradé notamment).

Depuis 2010, la commune de La Roque d'Anthéron s'est dotée au fil des années d'un système de vidéoprotection afin de pouvoir renforcer la surveillance de son territoire. Néanmoins, les systèmes déployés sont insuffisants (34 points de vidéo-surveillance actuellement) et la technologie présente des limites (points fixes, prises de vue trop larges ou fonctionnement nocturne incompatible avec des diminutions de luminosité). Pour ces raisons, la Commune souhaite étendre son dispositif en améliorant, pour la partie à étendre, les technologies mobilisées.
Les technologies nocturnes permettront, sur certains axes, d'avoir une stratégie de trame noire aux fins de préserver la biodiversité.
Pour ce faire, la commune a fait appel à un AMO, la société INGENIS, pour l'accompagner dans l'établissement des besoins.
Ce projet vise à déployer un réseau de 49 caméras de vidéoprotection supplémentaires sur 44 sites. Différents types de caméras seront installés et les images seront renvoyées et stockées au Centre de Surveillance Urbain, qui est installé dans les locaux de l'Hôtel de Ville.



Le projet ci-dessus a été présenté sur site le 16 Février 2024 au référent sûreté gendarmerie de la commune, l'adjudant-chef Monsieur Barré, qui a validé le dispositif.

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 455.528 € H.T.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Coût Opération	Taux	Montants HT
Vidéoprotection	455.528,00 €		
Autofinancement commune		20%	91.107,00€
Subvention Préfecture de Police (FIPDR)		80%	364.421,00 €
TOTAL	**455.528,00 €**		**455.528,00 €**

Approuve la réalisation de l'opération relative au renforcement du dispositif de vidéoprotection tel qu'exposé ci-dessus,
Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération,
Sollicite une subvention de 364.421€ auprès de la Préfecture de Police au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPD) 2024 pour le financement de l'opération,
Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2024,

N° 23/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LA RENOVATION DU MUR « JARDIN DES MOINES » DE L'ABBAYE DE SILVACANE

La Commune de La Roque d'Anthéron se situe dans la vallée de la Durance, entre la chaîne des Côtes (culminant à 484 m) et la chaîne de la Trévaresse (culminant à 382 m).
La commune est bordée par la RD 561 au Nord, le long du canal EDF. La RD 561a dessert le centre ancien et traverse la partie agglomérée de la Commune d'Est en Ouest. La RD 67a, relie le cœur de la Commune à la Commune de Lambesc et à l'axe routier que représente la RN 7.
Elle se situe à la confluence de plusieurs bassins de vie : celui d'Aix en Provence, de Salon de Provence et celui du Sud Luberon.
Elle est rattachée à la Métropole Aix Marseille Provence et elle s'inscrit dans le bassin de vie du Val de Durance. Il s'agit d'un espace charnière entre le cœur de la Métropole Marseille/Aix et l'espace rural du Luberon et de la Haute-Provence.
Elle s'étend sur 2549 hectares dans la partie Nord du département des Bouches-du-Rhône, à 30 Km au Nord d'Aix en Provence, 27 Km au Nord-Est de Salon de Provence et à 20 Km à l'Ouest de Pertuis.
La Commune comptait lors du dernier recensement : 5 563 habitants.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

L'Abbaye de Silvacane, située sur la Commune de La Roque d'Anthéron, se dresse entre le Luberon et la chaîne des Côtes sur la rive gauche de la Durance, voie de communication et chemin de transhumance.

Elle est un lieu emblématique de la Commune et du Département des Bouches-du-Rhône et draine chaque année près de 40 000 visiteurs.

L'Abbaye dispose d'un mur attenant à son entrée qui nécessite d'urgence des travaux de rénovation comme préconisé par un cabinet d'architecte habilité qui a également déposé une autorisation de travaux. La Commune est donc prête à réaliser les travaux dès les modalités de financements approuvées par le Département.

Sur cette base, des devis ont été fournis par une entreprise et ce sont uniquement ces travaux de rénovation pour lesquels la commune sollicite cette subvention (le cabinet d'architecte a d'ores et déjà été payé).

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 37 819 € HT.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Coût Opération HT	Taux	Montants HT
Autofinancement commune		30%	11 346 €
Département BDR		70%	26 473 €
TOTAL	**37 819 €**	**100%**	**37 819 €**

Approuve la réalisation de l'opération relative à la rénovation du mur « jardin des Moines » de l'Abbaye de Silvacane.
Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération.
Sollicite une subvention de 26.473€ auprès du Département au titre du dispositif « Aide aux travaux de proximité » 2024 pour le financement de l'opération.
Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2024.

N° 24/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION D'UN VEHICULE PORTEUR D'EAU POUR LE COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS

La Commune de La Roque d'Anthéron se situe dans la vallée de la Durance, entre la chaîne des Côtes (culminant à 484 m) et la chaîne de la Trévaresse (culminant à 382 m).
La commune est bordée par la RD 561 au nord, le long du canal EDF. La RD 561a dessert le centre ancien et traverse la partie agglomérée de la Commune d'Est en Ouest. La RD 67a, relie le cœur de la Commune à la Commune de Lambesc et à l'axe routier que représente la RN 7.

Elle se situe à la confluence de plusieurs bassins de vie : celui d'Aix en Provence, celui de Salon de Provence et celui du sud Luberon.
Elle est rattachée à la Métropole Aix-Marseille-Provence et elle s'inscrit dans le bassin de vie du Val de Durance. Il s'agit d'un espace charnière entre le cœur de la Métropole Marseille/Aix et l'espace rural du Luberon et de la Haute Provence
Elle s'étend sur 2549 hectares dans la partie Nord du département des Bouches du Rhône, à 30 Km au Nord d'Aix en Provence, 27 Km au Nord-Est de Salon de Provence et à 20 Km à l'Ouest de Pertuis.
La Commune comptait lors du dernier recensement : 5 563 habitants.

PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

Le Comité Communal des Feux de Forêts est composé de 26 volontaires. Il couvre, sur l'année, la protection du massif forestier de la Commune dans la prévention des feux.
Par délibération du 27 janvier 2022, la Commune a créé en parallèle une Réserve Communale de Sécurité Civile.
Partant, l'objectif de l'opération objet de la présente demande de subvention est de rationnaliser le patrimoine des véhicules du CCFF et de la Commune aux fins d'améliorer les conditions matérielles d'intervention contre les incendies mais aussi de protection de la population Rocassière.
A cet effet, le véhicule actuel du CCFF, dont la cuve est en état d'oxydation avancé et qui ne pourrait être réparée ni remplacée (conditions de débit insuffisant et volume utile au déplacement de matériel peu adapté aux missions actuelles du CCFF), pourrait être remplacé par un véhicule neuf et moderne (TOYOTA HILUX RC), doté d'une cuve de 450 L en acier 2 mm inox, équipée d'une motopompe performante (40 B, l'actuelle étant de 15 B).
Le véhicule actuel serait reconverti en véhicule de transport de personnes et de matériel pour toutes opérations de la RCSC, en lien avec le Plan Communal de Sauvegarde (intempéries par exemple).

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 54 610 € HT.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Coût Opération HT	Taux	Montants TTC
Autofinancement commune		40%	21.844 €
Département BDR		60%	32.766 €
TOTAL	**54.610 €**	**100%**	**54.610 €**

Approuve la réalisation de l'opération relative à l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau pour le CCFF.
Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération.
Sollicite une subvention de 32.766€ auprès du Département au titre du dispositif « AIDE DU DEPARTEMENT AUX EQUIPEMENTS POUR LA SECURITE PUBLIQUE » 2024 pour le financement de l'opération.
Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2024.

N° 25/2024 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCOMPAGNEMENT D'UN PROJET DE RASSEMBLEMENT

Vu l'intérêt de promouvoir le développement de la pratique orchestrale dans les établissements scolaires,
APPROUVE la convention de partenariat entre la commune et l'association « Orchestre à l'Ecole ».
DIT que la présente convention est conclue pour un rassemblement prévu le lundi 15 avril 2024 dans le gymnase du CSC Marcel Pagnol.
DIT que l'association versera à la commune une subvention de 298€ TTC.
DIT que la commune prendra en charge l'ensemble des frais liés au rassemblement.
DIT que les 5 établissements des orchestres à l'école devront régler une cotisation de 100€ par établissement à l'association.

N° 26/24 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE LOCATION DE L'ABBAYE DE SILVACANE

VU la demande de location de l'Abbaye de Silvacane par Monsieur Didier BROUDARD représentant les Transports BICARATS à la Roque d'Anthéron,
DECIDE d'approuver la convention de location de l'Abbaye de Silvacane établie entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON, et Monsieur Didier BROUDARD des Transports BISCARATS sis 3, rue Léonard de Vinci – ZA la Roque 2 – 13640 LA ROQUE D'ANTHERON pour l'organisation d'un évènement privé.

DIT que cette convention est conclue pour le mardi 9 avril 2024 et pourra regrouper 400 personnes au maximum.

DIT qu'un avis de somme à payer de 385€ sera demandé au bénéficiaire correspondant à :

- Forfait droit d'entrée : 210€
- Mise à disposition du personnel : 175€

avec majoration au-delà de 20h

N° 27/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA METROPOLE DANS LE CADRE D'UN PLAN LOCAL POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION (PLIE)

VU la demande d'aide financière faite à la Métropole dans le cadre d'une convention entre la commune et la Métropole, au titre du partenariat avec le Bureau de l'Emploi,

DECIDE d'approuver la demande d'aide financière d'un montant total de 3000€ dans le cadre du PLIE la Métropole Aix Marseille et détaillée, comme suit :

- 1000€ d'aide au fonctionnement et à la mise en place d'action en faveur de l'insertion,
- 2000€ pour la mise à disposition de locaux pour l'accueil des accompagnateurs du PLIE

DIT qu'une convention de collaboration prévoyant les modalités du dispositif et prévoyant le versement de la participation financière de fonctionnement sera prochainement transmise à la collectivité.

N°28/24 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE DANS LE CADRE DU LABEL CAPITALE PROVENCALE DE LA CULTURE 2024

Considérant la demande de subvention faite au département dans le cadre du label « Capitale Provençale de la Culture 2024 »,
Considérant la programmation d'évènements sur l'année 2024,

Dans le cadre de ce dispositif, le Maire sollicite auprès du Département la subvention la plus élevée possible pour un budget total de 49 069€TTC.

APPROUVE le budget suivant :

DEPENSES « CAPITALE PROVENCALE DE LA CULTURE 2024 »	
nom de la manifestation	**COUT TTC**
VILLAGE EN POESIE	7 000,00 €
CONCERT DE L'ENSEMBLE PROVENCE VERDON	2 725,00 €
TRESORS D'HISTOIRE et COMMEMORAITON du 12 JUIN	2 950,00 €
PIANOS EN FETE	13 000,00 €
FETE DE LA MUSIQUE	1 140,00 €
CHAMBOUL'TOUT version Jeux Olympiques	5 924,00 €
CONCERTS SOIRS D'ÉTÉ	12 630,00 €
VISITE NOCTURNE DE l'ABBAYE DE SILVACANE	500,00 €
CONCERT LES CHANTRES DU THORONET JOURNEES DU PATRIMOINE	3 200,00 €
TOTAL	**49 069,00 €**

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

N°29/24 – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON A LA DRAC A HAUTEUR DE 80% DANS LE CADRE DE LA DGD RELATIVE A L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE ANNE SYLVESTRE DE LA ROQUE D'ANTHERON

Considérant la demande de subvention faite à la DRAC dans le cadre de l'aménagement de la Médiathèque Anne Sylvestre et notamment l'extension des horaires,
Considérant la nécessité, face à cette extension des horaires, de recruter des agents supplémentaires.

Dans le cadre de ce dispositif, le Maire sollicite auprès de la DRAC, une subvention à hauteur de 80% pour un budget total de 101 288€, soit 81 030€

APPROUVE le Budget suivant :

BUDGET MEDIATHEQUE ANNE SYLVESTRE LA ROQUE D'ANTHERON- 2024	
ANIMATIONS ET ACCUEILS DE GROUPE	
Ateliers enfants	1 190 €
Spectacles divers	3 300 €
Publications	1 265 €
Fournitures diverses	2 590 €
SOUS-TOTAL ANIMATION	**8 345 €**
SALAIRES	
3 agents catégorie C	**92 943 €**
TOTAL	**101 288 €**

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024 de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

N° 30/24 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT – REQUALIFICATION DU PARC DES ADRECHS – MARCHÉ 2023-03 – LOT 3 : SERRURERIE – SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la décision du Maire n°71/23 du 31 juillet 2023 portant signature du marché,
Considérant la nécessité de protéger par thermolaquage les portails, portillon et grilles,

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux d'aménagement et de requalification du parc des Adrechs Lot n°3 : Serrurerie, à la société SAS SFM DU LUBÉRON représentée par Monsieur KROB Nicolas, en qualité de gérant dont le siège est situé 843 chemin du Reydet – 84800 ISLE SUR SORGUE.

DIT que le montant de l'avenant augmente de 3.19% le montant initial du marché.

- Avenant n°1 : 1 906.46 € HT soit 2 287.75 € TTC

Le nouveau montant du marché est donc de 61 758.28 € HT soit un TTC de 74 109.93 €.

N° 31/24 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT – REQUALIFICATION DU PARC DES ADRECHS – MARCHÉ 2023-03 – LOT 2 : ÉCLAIRAGE PUBLIC – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Vu la décision du Maire n°70/23 du 31 juillet 2023 portant signature du marché,
Vu la décision du Maire n°20/24 du 18 mars 2024 portant signature de l'avenant n°1,
Considérant l'impossibilité de tirer des rallonges jusqu'à la borne foraine mise en place car trop éloignée. Il est nécessaire d'installer une nouvelle borne foraine.

APPROUVE la signature de l'avenant n°2 au marché de travaux d'aménagement et de requalification du parc des Adrechs – Lot n°2 : Éclairage public, à la société EURL LUMILEC représentée par Monsieur NURY Thierry, en qualité de président dont le siège est situé 173 rue des Peupliers – ZA des Fournilliers – 13220 CHATEAUNEUF – LES – MARTIGUES.

DIT que le montant de l'avenant augmente de 7.62% le montant initial du marché.

- Avenant n°2 : 6 372.25 € HT soit 7 646.70 € TTC

Le nouveau montant du marché est donc de 92 869.25 € HT soit un TTC de 111 443.10 €.

N° 32/24 : APPROBATION DU MARCHÉ RELATIF A L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCES POUR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE AUX ABORDS DE L'ABBAYE – LOT N°1 VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS – MARCHÉ 2023-07 - SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Vu la décision du Maire n°14/24 du 13 mars 2024 portant signature du marché,
Considérant qu'il est nécessaire de rehausser les murets de soutènement en pierres sèches, le maître d'ouvrage demande à l'entreprise de procéder à un terrassement plus profond afin de retrouver un sol portant et d'effectuer les travaux.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 au marché relatif à l'aménagement d'une voie d'accès pour les personnes à mobilité réduite aux abords de l'Abbaye de Silvacane – lot n°1 Voiries et réseaux divers, à la société EUROVIA PACA représentée par Monsieur Philippe BAILLET, en qualité de Chef d'Agence dont le siège est situé 640 rue Georges Claude – 13594 AIX EN PROVENCE Cedex 3 et dont le siège social de l'entreprise EUROVIA est situé 140 rue Georges Claude – 13593 AIX EN PROVENCE Cedex 3.

DIT que le montant de l'avenant augmente de 4.54 % le montant initial du marché.

- Avenant n°1 : 7 900 € HT soit 9 480 € TTC

Le nouveau montant du marché est donc de 181 820.85 € HT soit un TTC de 218 185.02 €.

N° 33/24 : APPROBATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA FENIERE – LOT 1 VOIRIE RÉSEAUX DIVERS – GÉNIE CIVIL – MARCHÉ 2023-06 – SIGNATURE DE L'AVENANT N°1

Vu la décision du Maire n°98/23 du 8 janvier2024 portant signature du marché,
Considérant l'augmentation du périmètre des interventions et les modifications du revêtement des places de stationnement, il est nécessaire de procéder à un accostage du marché initial auprès de l'entreprise titulaire du présent lot.

APPROUVE la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la requalification de la place de la Fenière – lot n°1 : Voirie, réseaux divers et génie civil à l'entreprise AMOURDEDIEU TP, représentée par Monsieur OLLIER Julien, en qualité de président dont le siège est situé 59 chemin d'Ansouis – 84240 ANSOUIS.

DIT que le montant de l'avenant augmente de 9.06% le montant initial du marché.

- Avenant n°1 : 20 834.05 € HT soit 25 000.86 € TTC

Le nouveau montant du marché est donc de 250 709.70 € HT soit un TTC de 300 851.64 €.

N°34/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE DANS LE CADRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AU DEVELOPPEMENT LOCAL RENOVATION DES PARCS DE LUMINAIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC 2EME PHASE 2024

Dans le cadre de sa politique environnementale, ayant pour objectifs la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise des dépenses énergétiques et le développement des énergies renouvelables, la commune s'est engagée depuis 4 ans dans une démarche globale de **rénovation de son parc d'éclairage public**.

Suite au diagnostic réalisé en 2012, et conformément à ses préconisations, la commune a commencé avec le soutien du Conseil Départemental, la rénovation de son parc d'éclairage public par 630 points traités.

A ce jour, il reste environ 430 points lumineux à changer afin d'y installer des sources lumineuse types LED en adéquation avec les niveaux d'éclairement définis lors du diagnostic. Cette opération sera réalisée sur la durée du marché, soit 2 ans.

Référentiel des niveaux d'éclairements

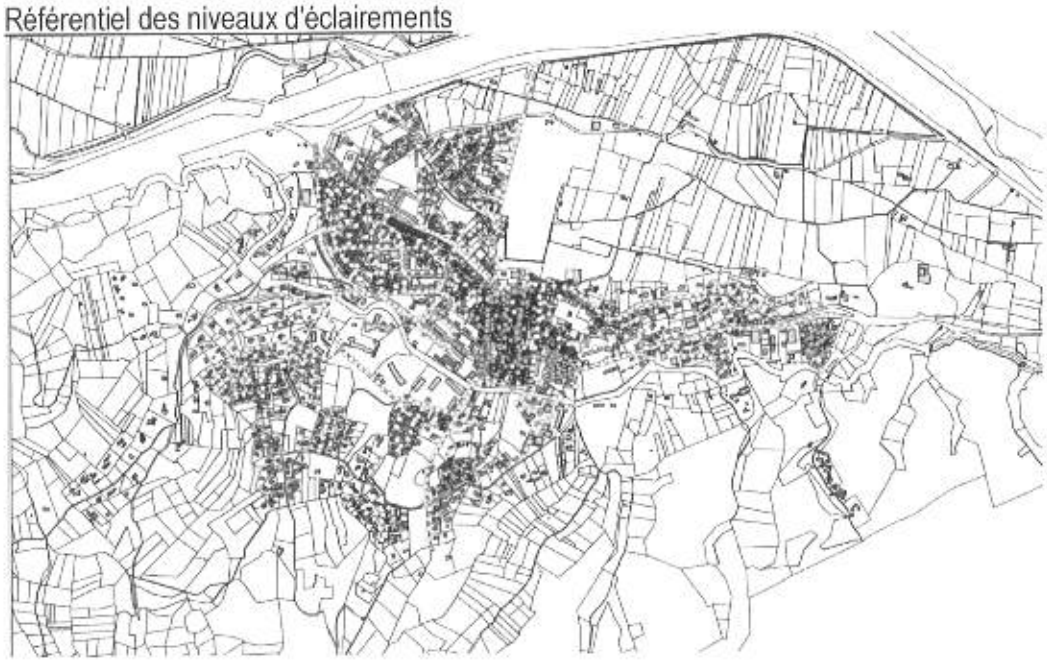

Programme de rénovation

Quartiers	Nombre de points lumineux
HAMEAU DE LA BAUME	19
BD CRAPONNE	11
BD CRAPONNE-EGLISE	15
PLACE H.DE GROUX / RUE DE LA RESISTANCE	15
EUROPE - UNIE	25
COURS FOCH-LES ALPILLES	35
BD PAIX - VALDO	9
ORATOIRE	3
PLACE AUGUSTIN	2
AV ALPILLES - LIBERATION	17
PIETONS LIBERATION - ALPILLES	5
PIGEONNIER	19
Rue CALVIN	1
RUE FREDERIC MISTRAL	7
CARRAIRE DE TRISSONNES	62
R-Pt SAINT EXUPERY	6
PARKING	13
AV ONORATINI	17
PARC MEDIATHEQUE - ECOLE JULES FERRY	12
HAMEAUX LES FITAYS - LE PIQUET + - LA MOUETTE	12
PASSAGE DE LA SOURCE	3
PLACE ANCIENNE MAIRIE	10
PLACE HENRI DE GROUX - AVE DE CRAPONNE	25
PLACE DE L'ENTRAIDE	2
RUE DE LA RABASSIERE	3
IMPASSE DES ALPILLES	2
TOTAL	350

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 524 417 €H.T.

FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

FINANCEURS	TAUX	MONTANT
DEPARTEMENT 13	60%	314 650 €
ETAT – Fonds vert	20%	104 883 €
Autofinancement commune	20%	104 884 €
TOTAL		**524 417 €**

Ce projet débutera en septembre 2024 et se terminera en décembre 2025

DE SOLLICITER une subvention de 314 650 € au Département des Bouches du Rhône dans le cadre de l'Aide à la Transition énergétique.

DIT que les crédits seront inscrits au Budget de la Commune aux chapitres et articles correspondants.

N° 35/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

Dans le cadre de sa politique de sécurité, la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON souhaite renforcer le dispositif de vidéoprotection des équipements et de la voirie de la commune.
La municipalité souhaite notamment assurer une surveillance accrue sur certains de ses sites sensibles (Groupes scolaires, crèches, salles de sport...).
Les faits recensés sur la commune par la Police Municipale et la Brigade de Gendarmerie de La Roque d'Anthéron, font état d'une « délinquance de passage », caractérisée essentiellement par des atteintes aux biens.
Parmi les infractions constatées, il est à noter pour exemples :

- Tentatives d'arrachage et de vol du distributeur de billets,
- Cambriolages de propriétés privées,
- Vols et destruction de véhicules, vols à la roulotte,
- Actes d'incivilités récurrents (dégradations des équipements publics, tags d'abris bus, détérioration de l'éclairage public et du mobilier urbain...),
- Intrusions et dégâts dans des bâtiments ou des espaces publics clôturés,
- Rassemblements nocturnes générant des nuisances sonores et de la saleté dans les parcs paysagers ou sur la voirie,
- Consommation de produits illicites et vente de produits stupéfiants...

La plupart des faits délictueux perpétrés produisent un impact négatif sur la population du village et suscitent une exaspération légitime et un large sentiment d'insécurité.

Ils génèrent également des surcoûts importants pour une collectivité modeste comme La Roque d'Anthéron (mobilisation inopportune de services, remplacement de matériel dégradé notamment).

Depuis 2010, la commune de La Roque d'Anthéron s'est dotée au fil des années d'un système de vidéoprotection afin de pouvoir renforcer la surveillance de son territoire. Néanmoins, les systèmes déployés sont insuffisants (34 points de vidéo-surveillance actuellement) et la technologie présente des limites (points fixes, prises de vue trop larges ou fonctionnement nocturne incompatible avec des diminutions de luminosité). Pour ces raisons, la Commune souhaite étendre son dispositif en améliorant, pour la partie à étendre, les technologies mobilisées.

Les technologies nocturnes permettront, sur certains axes, d'avoir une stratégie de trame noire aux fins de préserver la biodiversité.

Pour ce faire, la commune a fait appel à un AMO, la société INGENIS, pour l'accompagner dans l'établissement des besoins.

Ce projet vise à déployer un réseau de 49 caméras de vidéoprotection supplémentaires sur 44 sites. Différents types de caméras seront installés et les images seront renvoyées et stockées au Centre de Surveillance Urbain, qui est installé dans les locaux de l'Hôtel de Ville.



Le projet ci-dessus a été présenté sur site le 16 Février 2024 au référent sûreté gendarmerie de la commune, l'adjudant-chef Monsieur Barré, qui a validé le dispositif

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 455.528 € H.T.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Coût Opération	Taux	Montants HT
Vidéoprotection	455.528€		
DEPARTEMENT 13		40%	182.211 €
Subvention Préfecture de Police (FIPDR)		40%	182.211 €
Autofinancement commune		20%	91.106 €
TOTAL	**455.528 €**		**455.528 €**

Approuve la réalisation de l'opération relative au renforcement du dispositif de vidéoprotection tel qu'exposé ci-dessus,
Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération,
Sollicite une subvention de 182 211€ auprès du Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre de l'Aide du département aux équipements pour la sécurité publique 2024 pour le financement de l'opération,
Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2024,

N° 36/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR L'ACQUISITION DE VEHICULES ELECTRIQUES

Considérant que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'Aide aux communes, propose une aide à la transition énergétique,

Dans un souci écologique et de confort de travail, les agents de la commune souhaitent pouvoir utiliser des vélos électriques pour se rendre entre services, sur les chantiers et également disposer d'un vélo cargo électrique pour se déplacer en transportant des matériels. Les vélos électriques auront donc vocation à réduire autant que possible les déplacements avec les véhicules thermiques, dans un village apaisé (zone 30).

Dans la continuité du renouvellement du parc roulant, un nouveau Goupil, modèle Long 9Kwh à plateau basculant, devra prendre la place d'un véhicule thermique vieillissant.
Les élus partagent les préoccupations écologiques des personnels et de la population de La Roque d'Anthéron et veulent s'inscrire dans la politique de transition énergétique du Département.

Les vélos et le véhicule à benne disposeraient à la fois du logo de la commune et de celui du Département ce qui valoriserait l'action de nos deux entités auprès de la population.

Le coût de l'opération s'élève à **44 695,00 €** HT selon le plan de financement ci-dessous :

FINANCEMENT	MONTANT H.T
Conseil Départemental – Taux 60 %	26 817 €
Autofinancement Commune	17 878 €
TOTAL	**44 695,00 €**

DECIDE d'approuver l'acquisition de véhicules roulants électriques.
APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ladite opération.
SOLLICITE une subvention de 26 817 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2024.
DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget de la commune.

N° 37/24 OBJET : CONTRAT DE CORALISATION - EIPV

Considérant la programmation culturelle de l'Ensemble, entre l'EIPV et la Commune,

DECIDE de confier à l'EIPV l'organisation d'un concert à l'Abbaye de Silvacane le samedi 1er juin 2024 et approuve le contrat de coréalisation du 29/04/2024, entre l'EIPV et la Commune,
DIT que la commune règlera à l'EIPV la somme de 2 725,00 € TTC,
DIT que les recettes issues de la vente des billets seront partagées entre la commune et l'EIPV, à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour l'EIPV.

N° 37/24 OBJET : CONTRAT DE CORALISATION - EIPV

Considérant la programmation culturelle de l'Ensemble, entre l'EIPV et la Commune,

DECIDE de confier à l'EIPV l'organisation d'un concert à l'Abbaye de Silvacane le samedi 1er juin 2024 et approuve le contrat de coréalisation du 29/04/2024, entre l'EIPV et la Commune,
DIT que la commune règlera à l'EIPV la somme de 2 725,00 € TTC,
DIT que les recettes issues de la vente des billets seront partagées entre la commune et l'EIPV, à hauteur de 50% pour la commune et 50% pour l'EIPV.

N° 38/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE LA VIDEOPROTECTION DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

Dans le cadre de sa politique de sécurité, la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON souhaite renforcer le dispositif de vidéoprotection des équipements et de la voirie de la commune.

La municipalité souhaite notamment assurer une surveillance accrue sur certains de ses sites sensibles (Groupes scolaires, crèches, salles de sport...).
Les faits recensés sur la commune par la Police municipale et la brigade de Gendarmerie de La Roque d'Anthéron, font état d'une « délinquance de passage », caractérisée essentiellement par des atteintes aux biens.
Parmi les infractions constatées, il est à noter pour exemples :

- Tentatives d'arrachage et de vol du distributeur de billets,
- Cambriolages de propriétés privées,
- Vols et destruction de véhicules, vols à la roulotte,
- Actes d'incivilités récurrents (dégradations des équipements publics, tags d'abris bus, détérioration de l'éclairage public et du mobilier urbain...),
- Intrusions et dégâts dans des bâtiments ou des espaces publics clôturés,
- Rassemblements nocturnes générant des nuisances sonores et de la saleté dans les parcs paysagers ou sur la voirie,
- Consommation de produits illicites et vente de produits stupéfiants...

La plupart des faits délictueux perpétrés produisent un impact négatif sur la population du village et suscitent une exaspération légitime et un large sentiment d'insécurité.

Ils génèrent également des surcoûts importants pour une collectivité modeste comme La Roque d'Anthéron (mobilisation inopportune de services, remplacement de matériel dégradé notamment).

Depuis 2010, la commune de La Roque d'Anthéron s'est dotée au fil des années d'un système de vidéoprotection afin de pouvoir renforcer la surveillance de son territoire. Néanmoins, les systèmes déployés sont insuffisants (34 points de vidéo-surveillance actuellement) et la technologie présente des limites (points fixes, prises de vue trop larges ou fonctionnement nocturne incompatible avec des diminutions de luminosité).
Pour ces raisons, la Commune souhaite étendre son dispositif en améliorant, pour la partie à étendre, les technologies mobilisées.
Les technologies nocturnes permettront, sur certains axes, d'avoir une stratégie de trame noire aux fins de préserver la biodiversité.
Pour ce faire, la commune a fait appel à un AMO, la société INGENIS, pour l'accompagner dans l'établissement des besoins.
Ce projet vise à déployer un réseau de 49 caméras de vidéoprotection supplémentaires sur 44 sites. Différents types de caméras seront installés et les images seront renvoyées et stockées au Centre de Surveillance Urbain, qui est installé dans les locaux de l'Hôtel de Ville.



Le projet ci-dessus a été présenté sur site le 16 Février 2024 au référent sûreté gendarmerie de la commune, l'adjudant-chef Monsieur Barré, qui a validé le dispositif.

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 455.528 € H.T.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Coût Opération	Taux	Montants HT
Vidéoprotection	455.528 €		
Autofinancement commune		20%	91.106 €
Subvention du Département		40%	182.211 €
Subvention Préfecture de Police (FIPDR)		40%	182.211 €
TOTAL	**455.528 €**		**455.528 €**

Approuve la réalisation de l'opération relative au renforcement du dispositif de vidéoprotection tel qu'exposé ci-dessus,
Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération,
Sollicite une subvention de 182 211 € auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le financement de l'opération,
S'engage à prendre une entreprise certifiée Préfecture pour réaliser les travaux,
Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2024,

N°39/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITE POUR LA RENOVATION DE LA VOIRIE RUE BETHOUARD SUITE AUX INTEMPERIES 2023

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la délibération N°23/20 du 24 mai 2020
- Vu la délibération N°28/20 du 24 mai 2020
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-6
- Considérant que le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de l'aide aux communes, propose une aide aux travaux de proximité.

Suite aux évènements climatiques de Juin 2023, le revêtement de la chaussée et les accotements de la rue du Général BETHOUARD ont été fortement détériorés créant des problèmes de sécurité pour les piétons et les véhicules circulant sur cette voie.

Malgré des travaux d'enrobés à froid visant à combler les nids de poule apparus, cette rue nécessite des travaux plus structurants pour rétablir la sécurité et garantir la pérennité de l'ouvrage dans le temps pour faire face à des évènements de ce type.

Ces travaux visent également à reprendre le profil en travers de la voie afin, de limiter le ruissellement des eaux dans les propriétés situées en contre-bas.

Le coût de l'opération s'élève à **95 000,00 €** H.T selon le plan de financement ci-dessous

FINANCEMENT	MONTANT H.T
Conseil Départemental – Taux 62 %	58 900 €
Autofinancement Commune	36 100 €
TOTAL	**95 000,00 €**

DECIDE d'approuver les travaux de rénovation de la rue du Général Bethouard.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de ladite opération.
SOLLICITE une subvention de 58 900 € du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'année 2024.
DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au Budget de la commune.

N°40/24 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA SECURISATION DES FALAISES DE LA BAUME 2024

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la délibération n°28/20 donnant délégation au Maire, notamment concernant le dépôt des demandes de subvention,

Au sein de la commune, il existe le vallon de la Baume qui jouxte une route d'accès (rue de l'Olivier) au village vacances du même nom.
Cette route est donc très fréquentée en période estivale tant par les véhicules accédant au village que par les randonneurs accédant aux différents départs des nombreuses randonnées du site.
Suite à la constatation d'éboulements réguliers sur la chaussée, la commune a fait réaliser une étude de diagnostic géotechnique sur la dangerosité du site.
Les résultats de l'étude réalisée en 2020 étaient très préoccupants puisque l'étude relevait des risques de chutes de blocs de 20 à 50 litres importants sur plusieurs zones du vallon.
Pour des raisons financières, la Commune a ciblé pour 2024 des travaux prioritaires sur les 3 zones recensées dans l'étude.
La Commune sollicite l'aide du Département pour financer cette importante opération de préservation et de sécurisation d'un site de randonnée exceptionnel de notre Commune et du Département.

BUDGET DE L'OPERATION

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 73.500€ H.T.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Coût Opération	Taux	Montants HT
Sécurisation Falaises 2024	73.500 €		
Autofinancement commune		30%	22.050 €
Subvention du Département		70%	51.450 €
TOTAL	**73.500 €**		**73.500 €**

Approuve la réalisation de l'opération relative à la sécurisation des Falaises de La Baume 2024 tel qu'exposé ci-dessus,
Approuve le plan de financement prévisionnel de ladite opération,
Sollicite une subvention de 51 450€ auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour le financement de l'opération,
Dit que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2024,

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : Il n'y en a pas.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 Mars 2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

adopté à l'unanimité

Monsieur POSTIAUX demande si suite à la réunion du 15 avril dernier du comité de sécurité routière, est ce qu'un point sera fait ?

Monsieur le Maire répond qu'une nouvelle réunion est fixée le 12 juin 2024.

Un compte rendu sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne quelques informations

Inauguration du jardin des senteurs de l'Oustaou le 7 juin.

Rappel des élections du 9 juin : ouverture des bureaux de vote entre 8h00 et 18h00

La Commune sera recensée en 2025. Le travail a commencé avec la désignation d'un référent, des formations de l'INSEE. Dans les prochains mois, une campagne de recrutement d'agents recenseurs sur la Commune aura lieu.

La Roque Info : prochaine parution début juillet

- ✓ **PARC DES ADRECHS**

Concernant le Parc des Adrechs, rappelle qu'un post sur Facebook va être fait. Beaucoup d'enfants sont sans protection. Hier, trois interventions de pompiers pour des blessures, sur des enfants sans aucune protection. Faisons en sorte que les points du règlement intérieur soient respectés.

ZAPEF : Rappeler que l'on a une dérogation ZAPEF ou ouvrir en période jaune et orange. Le parc sera fermé en période rouge.

- ✓ **CROQ'JARDIN**

La Commune accompagnera la transmission de l'activité de Croq'Jardin. Le foyer rural a souhaité céder à la fois le terrain et transmettre l'activité. A plusieurs reprises, un collectif (les amis de Croq'Jardin) a contacté la Commune, en lien avec Croq'Jardin. La Commune est favorable à ce que cette activité continue.

- ✓ **NETTOYONS LE SUD**

Bilan positif de la collecte d'avril de Nettoyons le Sud. Plus d'une cinquantaine de personnes, avec notamment les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes. On se donne RDV pour la prochaine collecte, au printemps 2025.

- ✓ **AGENDA DES EVENEMENTS**

Du 7 mai au 11 juillet
Exposition Impermanences de Morgane Baroghel-Crucq
Abbaye de Silvacane

Du 25 mai au 14 juillet
Exposition La poésie du fil
Exposition d'art textile
1er étage Office de tourisme

Du 25 mai au 15 juillet
Exposition « Souris de bibliothèque » de Véronique Didierlaurent
Médiathèque

Samedi 8 juin
9 h – 23h Journée Portes Ouvertes et fête de l'association La Roque Ovalie XV
Stade Michel Bouchard

Dimanche 9 juin
Vide grenier organisé par le CCFF
Place Palmie Dolmetta

Dimanche 9 juin
Tournoi de football
Stade Michel Bouchard

Mercredi 12 juin 2024
Les Cérémonies de commémoration de la Résistance auront lieu aux jours et heures suivants :

- **8h30** - Dépôt de gerbe au MEMORIAL DU GRAND PONT
- **9h00** - Départ devant l'Hôtel de Ville pour le Monument de Sainte Anne.

Un transport est organisé par la commune et mis à disposition de la population qui souhaite participer à la commémoration au Monument aux Morts de la Résistance - Plateau de Manivert à Sainte Anne.
Réservation à l'accueil de la Mairie de La Roque d'Anthéron ou à contact.accueil@ville-laroquedantheron.fr
Rendez-vous à 9h15 devant l'Hôtel de Ville.

- **10h00** - Commémoration au Monument aux morts de la Résistance, Plateau de Manivert à Sainte Anne.
- **12h30** - Une gerbe sera déposée au Monument aux Morts du Village, Place Henri de Groux, en présence d'une dizaine de «reconstitueurs» résistants et de 5 véhicules d'époque

Départ du cortège devant la Mairie.

Une collation vous sera proposée dans la petite salle polyvalente du Centre Marcel Pagnol à l'issue de la cérémonie.

Jeudi 13 juin
15 h 30 Commémoration à la mémoire des 28 fusillés
Monument du Fenouillet

14 & 15 juin
Concerts Les Voix de Silvacane
Abbaye de Silvacane

Dimanche 16 juin
De 14 h à 16 h Pianos en fête
Concerts de piano dans le village
Salle des fêtes, Place de la Vierge, Place de la République

Vendredi 21 Juin
Fête de la Musique – Fête de la Saint Jean

Samedi 22 juin
11 h Spectacle de fin d'année de l'Ecole de Musique

« Les comédies musicales »
Salle des Fêtes

Samedi 29 juin
9 h – 15 h Chamboul'tout version Jo
Inscrivez votre équipe de 6 joueurs
Centre sportif et culturel Marcel Pagnol

POINT SUR LES TRAVAUX

OBJET	Remarques
Rénovation école Paul Claudel	l'APD est validé, dossier permis en cours en attente de l'étude géotechnique à la fin du mois
Aménagement du parc des Adrechs	Parc ouvert. Levée des dernières réserves
Aménagement rampe d'accès Abbaye	Travaux en cours, livraison du chantier prévue le 24 juin.
Portail abbaye	portail posé
Requalification de la place de la Fenière	Chantier terminé. Phase 1. Phase 2 en 2025
Travaux de conservation de l'abbaye	Le Maître d'œuvre a commencé ses diagnostics, en attente de son planning précis d'avancement
Jardins des senteurs OUSTAOU	Chantier terminé. Inauguration le 07 juin
Avenue Europe Unie	Pré-programme validé, l'AMO commence le programme
SEM - modernisation réseaux	Début du premier chantier au niveau de la rue Robert Schumann la semaine prochaine
Cimetière	l'AMO est en cours d'élaboration du dossier de consultation de Maîtrise d'œuvre. Commande géotec et étude 4 saisons lancées
Métropole	les travaux de renouvellement de la conduite EU au niveau du poste de relevage ont commencé cette semaine
Place de la République	installation potelet en cours
Rue Cézanne	potelets installés, en attente de la commande des clés pour les fournir aux riverains
Département	Reprise de tous les tracés sur la route D 561 Sainte Anne
Véhicule	Remise en service des vieux véhicules afin de les vendre. Vente balayeuse et minibus

Ordre du jour

1 DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal comme suit :

CHAPITRE	INTITULÉ	DÉPENSES		RECETTES	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION FONCTIONNEMENT					
Chapitre 66	Charges financières		34 000 €		
Chapitre 65	Autres charges courantes	-34 000 €			
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		**-34 000 €**	**34 000 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
SECTION INVESTISSEMENT					
Chapitre16	Emprunts et dettes				2 000 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours		2 000 000 €		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		**€**	**2 000 000 €**		**2 000 000 €**
	TOTAL GENERAL	**-34 000 €**	**2 034 000 €**	**0, 00 €**	**2 000 000 €**

2 **MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 24/40 RELATIVE A L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ABBAYE DE SILVACANE**

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DE PRENDRE ACTE de l'erreur de plume sur le sens des restes à réaliser dans la délibération n°24/40. MODIFIE la délibération n°24/40 du 27 Mars 2024 en ce sens selon le tableau ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats de l'exercice 2023	430 560,92 €	414 343,28 €	-16 217,64 €
	Résultats antérieurs reportés		354 137,76 €	354 137,76 €
	Résultat cumulé à affecter	430 560,92 €	768 481,04 €	337 920,12 €
		DEPENSES	**RECETTES**	**SOLDES**
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2023	31 302,75 €	16 006,07 €	-15 296,68 €
	Résultats antérieurs reportés		809 408,50 €	809 408,50 €
	Résultat cumulé à affecter	31 302,75 €	825 414,57 €	794 111,82 €
Soit un excédent de clôture		**461 863,67 €**	**1 593 895,61 €**	**1 132 031,94 €**
		DEPENSES	**RECETTES**	**SOLDES**
SECTION D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2023 et à reporter en 2024	24 288,29 €	0,00 €	- 24 288,29 €
Total des restes à réaliser 2023 et à reporter en 2024		24 288,29 €	0,00 €	-24 288,29 €
SECTION D'EXPLOITATION	Soit un excédent global de clôture	430 560,92 €	768 481,04 €	337 920,12 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Soit un excédent global de clôture avec les RAR	31 302,75 €	849 702,86 €	818 400,11 €

3 DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR L'OUVERTURE DE LIGNES DE TRESORERIE

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Depuis dix ans, la Commune a dû gérer les nombreux équipements, certes très bien subventionnés, mais importants. On observe, avec les subventions, des délais de paiement de plus en plus long. On ne veut pas prendre de risques, avec des reports de versements de subventions, à s'exposer avec des intérêts moratoires du fait de délais de paiements de + de 30 jours avec les entreprises. Pour cela, il convient de faire évoluer la délégation du Maire pour avoir notamment délégation pour des emprunts relais liés aux versements de subventions.

Monsieur Postiaux indique que l'opposition trouve cela pertinent, mais par principe, l'opposition s'abstiendra.

Le Maire indique que le but de la Trésorerie est de vérifier les sorties + les entrées. L'idée là est, le temps de payer les entreprises et d'attendre les subventions, pouvoir payer rapidement les entreprises. Mais l'équilibre est là, simplement la Trésorerie pourrait manquer.

Au moment du Débat d'Orientations Budgétaires, nous reprendrons les éléments.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 4 abstentions (POSTIAUX Régis, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel), DONNE délégation au Maire, pour la durée de son mandat, de contracter des produits de financement de la trésorerie, dans les modalités suivantes.

Dans le souci d'optimiser sa gestion de la trésorerie et de la dette et dans le cadre des dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (NOR : ECOX0000021L), des circulaires interministérielles du 22 février 1989 (NOR/INT/B/89/00071/C), du 4 avril 2003 (NOR/LBL/B/03/10032/C) et du 25 juin 2010 (IOCB1015077C),

DECIDE de recourir à des produits de financement de trésorerie qui pourront être :

- des contrats de ligne de trésorerie pour un montant maximum annuel de 1,5 millions d'Euros et dont la durée ne peut excéder un an ;
- des contrats dits de type « revolving » dont la durée ne pourra excéder quinze années ;
- un programme de NEU-CP d'un volume de1,5 millions d'Euros et dont la durée d'émission d'un billet ne peut excéder un an.

Les indexations de référence pour ces instruments pourront être l'EONIA et ses dérivés (T4M - TAM - TAG n mois), l'ESTER et ses dérivés, les Euribor, les Libor ou des taux fixes.
Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la consultation d'au moins deux établissements spécialisés.
Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :
- 5 % de l'encours visé par l'opération pour les primes ;
- 0,50 % du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci.

Le Conseil municipal donne délégation au Maire pour :
- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ces types d'opérations ;
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ;

- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- résilier l'opération arrêtée ;
- signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents ;
définir le type d'amortissement dans le cadre des contrats revolving ;
- procéder à des tirages - émissions - remboursements de fonds dans le cadre des lignes de trésorerie, des contrats revolving et du programme de NEU-CP ;
- procéder à des changements d'indexation, de périodicité ou de profil de remboursement ;
- mettre à jour annuellement le programme de NEU-CP ;
- intégrer un nouvel agent placeur dans le cadre du programme de NEU-CP et signer l'ensemble des documents nécessaires.

Les décisions prises sur la base des délégations d'attributions peuvent être signées par :
- le Maire, un Adjoint ou un Conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L 2122-18 du CGCT ;
- lors de chaque réunion du Conseil municipal, le Maire rendra compte des attributions exercées sur la base de la présente délégation d'attributions.

4 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE DE LA TRANCHE 2022 DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT (C.D.D.A.) – Période 2021/2024

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2021-2024 conformément au nouveau tableau de phasage financier global tel qu'il est présenté, d'un montant total de 5 847 009 € HT. SOLLICITE la participation financière du département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 3 508 206€ HT, soit un montant de 1 168 492€ HT pour l'année 2022, APPROUVE le plan de financement de la tranche 2022 tel que figurant dans le rapport ci-dessus. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

5 SOLDE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION « LES ZOUZOUS » ET APPROBATION DE LA CONVENTION

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le Maire explique que les 2 600 € sont exceptionnels. L'association a eu une dépense exceptionnelle faite en 2023 et facturée en 2024, pour laquelle elle éprouve des difficultés. Pour assurer la continuité, la Commune les soutiendra.

Monsieur MORENO et Madame ROBERT sortent de la salle. Le pouvoir de Madame DIOP ne compte.

En 2023, la crèche a été auditée et la CAF lui a demandé de faire appel à un commissaire aux comptes. La Commune s'était engagée à les aider en 2023, sauf que la facture n'est arrivée qu'en 2024.

Le Maire demande s'il y a des questions des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (26) et 2 ne prenant pas part au vote (ROBERT Astrid et MORENO Manuel), DECIDE de verser le solde de la subvention 2024 à l'association « Les Zouzous » d'un montant de 64 134 euros. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs annexée

6 **SOLDE SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION « LES COLIBRIS » ET APPROBATION DE LA CONVENTION**

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Mme CARELLO et Mme ROBERT sortent de la salle et ne participent pas au vote le pouvoir de Madame RICARD ne compte pas.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) et 3 ne prenant pas part au vote (RICARD Isabelle, CARELLO Danièle, ROBERT Astrid), DECIDE de verser le solde de la subvention 2024 à l'association « Les Colibris » d'un montant de 58 781 euros. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs annexée.

7 **APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'AMELIORATION DE LA PREVENTION INCENDIE DANS LES BOUCHES-DU-RHONE ENTRE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON, LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ET LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE**

Rapporteur : M. Michel AYME

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention tripartie de partenariat pour l'amélioration de la prévention incendie dans les Bouches-du-Rhône. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

8 **APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION DE LA VELOROUTE ET DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT ENTRE LA COMMUNE ET LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA DURANCE**

Rapporteur : M. Pascal BREBION

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Monsieur le Maire dit que l'on peut-être à LA ROQUE D'ANTHERON-MALLEMORT-CHARLEVAL un peu les précurseurs avec le SMAVD sur ce dispositif.
Monsieur le Maire fait un commentaire « régional » : le modèle de collaboration construit entre les communes et le SMAVD, avec la région, de superposition des ouvrages de protection des crues de la Durance a été fait dans le but de réaliser une voie cyclable, des voies vertes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention de superposition d'affectation entre le système d'endiguement de la Roque Mallemort et la véloroute « La Durance à vélo », telle qu'elle est présentée. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

9 **APPROBATION D'UNE CONVENTION HABITAT SUBSEQUENTE A LA CONVENTION CADRE HABITAT A CARACTERE MUTI-SITES**

Rapporteur : M. Philippe VANHALST

Cette délibération est prise dans toutes les communes de la Métropole, c'est une délibération administrative, rendue d'autant plus utile puisque nous avons un projet aux Aires Nord

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations :
M. POSTIAUX : ce qui me fait sourire, c'est de lutter contre l'étalement urbain

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention Habitat subséquente bilatérale signée avec la Métropole Aix- Marseille-Provence, à la convention cadre Habitat à caractère multi sites métropolitaine conclue entre la Métropole-Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement Public Foncier PACA. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention Habitat subséquente à la convention cadre multisites et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

10 APPROBATION D'UNE CONVENTION DEPARTEMENTALE RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LES COMMUNES ADHERENTES A L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMITES COMMUNAUX FEUX DE FORETS ET DES RESERVES COMMUNALES DE SECURITE CIVILE DES BOUCHES-DU-RHONE ET LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES BOUCHES-DU-RHONE

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Monsieur le Maire en profite pour féliciter les membres du comité feu et transmet les encouragements du conseil municipal et rappelle combien nous sommes attachés aux pompiers.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer au dispositif de l'AD CCFF /RCSC 13 en partenariat avec le SDIS 13. APPROUVE la convention telle qu'annexée, relative aux relations entre les Communes adhérentes à l'AD CCFF/RCSC 13 et le SDIS 13. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

11 DESIGNATION D'UN ELU POUR SIGNER LE PERMIS DE CONSTRUIRE DE L'ESAT LA FARIGOULE

Rapporteur : M. Philippe VANHALST

Monsieur le Maire et M. JEAN Didier sortent de la salle du conseil et ne participent pas au vote.

Monsieur VANHALST est désigné par le Conseil Municipal Président de séance et demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 4 ne prenant pas part au vote (SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, COUSTABEAU Gérard, SBLANDANO Bruno), PREND ACTE du dépôt par l'ESAT LA FARIGOULE d'une demande de permis de construire référencé n° PC 013 084 24 00004. DESIGNE Monsieur Philippe VANHALST en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et la/le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance du permis de construire à l'issue de la phase d'instruction.

12 CHOIX DU TITULAIRE DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LA GESTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE LA CHAMBRE FUNERAIRE ET L'APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION ASSOCIE

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Monsieur le Maire précise que la Commune possède un équipement funéraire. La délégation se terminant, nous avons organisé une consultation pour une nouvelle délégation d'une durée de 5 ans à

partir de 2024 et le pli remis par le délégataire correspondant au cahier des charges, l'entreprise CHAFFARD DIJON est retenue.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

La Maire avait pris un AMO pour être assisté sur ce sujet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le choix du concessionnaire pour le service public relatif à la gestion, l'exploitation et l'entretien de la chambre funéraire. APPROUVE le contrat de concession et ses annexes, dont les principales caractéristiques et l'économie générale sont décrites dans ledit rapport. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat de concession.

13 APPROBATION DE LA CONVENTION PORTANT OUVERTURE DES ATELIERS METROPOLITAINS AU BENEFICE DES AGENTS DES COMMUNES-MEMBRES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la convention portant ouverture des ateliers métropolitains au bénéfice des agents des communes-membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence. AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

14 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CHATS LA ROQUE » – EXERCICE 2024

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Monsieur MANDINE sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (27) et 1 ne prenant pas part au vote (MANDINE David), DECIDE d'attribuer une subvention à l'association Protection et stérilisation des chats errants de 300 € pour l'exercice 2024. DIT que les crédits prévus au budget primitif sont suffisants.

15 ACQUISITION DE PARCELLES AGRICOLES AU CCAS

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations :

Monsieur AYME demande quelle est la surface ?

Le Maire lui répond : 7685 m² soit 1 € le m²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'acquérir du CCAS les parcelles AB37, AB 103 et AB 104 au prix de 7 685 € H.T. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes notariés nécessaires à la transaction. DIT que les honoraires, taxes et émoluments seront à la charge de la Commune.

16 VENTE D'UNE PARCELLE A L'OEUVRE GENERALE DE CRAPONNE

Rapporteur : M. Jean-Marie LEBRE

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de céder la parcelle A1726 à l'œuvre générale de Craponne, représentée par Monsieur Jean-Pierre CARUSO, au prix de 900 € H.T. AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes notariés nécessaires à la transaction. DIT que les honoraires, taxes et émoluments seront à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire précise que l'on peut se féliciter que cette œuvre soit remise entre les mains de l'œuvre générale de Craponne. La Commune n'est pas spécialiste en conservation de tels ouvrages, il paraît ainsi pertinent de céder à l'œuvre, spécialiste, cette parcelle et les équipements.

17 VENTE DE DEUX VEHICULES TYPE MINIBUS

Rapporteur : M. Jean-Pierre SERRUS

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la vente de ces deux véhicules aux prix arrêtés par la fin des enchères. CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents, actes et pièces nécessaires aux finalisations des transactions.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 26 Juin 2024

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

La Secrétaire de séance :

Nathalie JEAN